

LES DROITS CULTURELS

HISTOIRE, BALISES ÉTHIQUES,
MÉTHODOLOGIES

FICHE PÉDAGOGIQUE

Un peu d'histoire... ou la définition très politique de la culture

« Le grand mystère du XXe siècle reste qu'une société aussi cultivée que l'Allemagne ait pu marquer l'histoire humaine des pires barbaries. »

Cette question de George Steiner nous rappelle que la culture, en elle-même, n'est pas toujours garante d'humanité. Elle peut accompagner l'exclusion ou la domination. C'est ce terrible rappel qui a poussé les Nations Unies à s'interroger longuement à la fin de la guerre sur ce que le mot « culture » recouvre.

1948 – Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 22 et 27)

Elle affirme que chacun·e a le droit de participer à la vie culturelle et que ces droits sont liés à la dignité humaine et au « libre développement de la personnalité ». Pourtant, cette affirmation est restée longtemps sans traduction concrète dans les politiques.

1959 – Création du Ministère des Affaires culturelles en France

Ce ministère marque une orientation particulière : la culture est pensée comme accès aux arts légitimes (beaux-arts, littérature, musique classique...). L'objectif affiché est la « démocratisation culturelle ». Cette approche reste marquée par une vision centralisée et descendante, héritée d'une histoire républicaine où les langues régionales et les expressions minoritaires ont été longtemps invisibilisées.

1966 – Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)

Signé à l'ONU, ce texte reconnaît le droit de chaque personne de participer à la vie culturelle. Si cette mention est présente et juridiquement contraignante pour les états signataires dont la France, le peu d'explications sur la définition de la « participation » et de la « culture » reflètent surtout la complexité des négociations entre les nations sur ces enjeux en plein mouvement de décolonisation.

2001 – Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle

Une première réponse : elle pose que le respect de la diversité est un impératif éthique pour l'ensemble de l'Humanité. Ce n'est pas « La culture » qui est précieuse pour l'Humanité, mais « Les cultures » qui grandissent et s'enrichissent mutuellement. Il ne suffit pas d'offrir des contenus culturels : il faut garantir les conditions d'expression et de relation pour et entre toutes les personnes.

2007 – Déclaration de Fribourg sur les droits culturels

Ce texte, produit par un groupe international d'universitaires et de praticien·nes réuni.es autour de l'Université de Fribourg, a permis de rassembler et de présenter de manière plus cohérente l'ensemble des références aux droits culturels dans de multiples instruments internationaux, contribuant à leur visibilité particulièrement en France, en Belgique et en Suisse.

2009 – Observation Générale n°21 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (ONU)

Ce document précise le sens des droits culturels reconnus en 1966. Il explicite la définition du mot « culture » dans le PIDESC : il s'agit de « l'expression de notre humanité ». La culture devient donc un enjeu d'éthique, de valeurs et de relations entre les personnes, et non un simple secteur de production de biens et services.

Depuis 2015 – Lois françaises faisant référence aux droits culturels

Les lois NOTRe (2015), LCAP (2016), sur le CNM (2019) et les bibliothèques (2021) évoquent enfin les droits culturels dans le droit français.

Si elles ne font que préciser que la responsabilité en matière culturelle est partagée entre les collectivités et l'Etat dans le respect des droits culturels, elles ouvrent toutefois la voie à un tournant important :

- passer d'une logique d'offre culturelle à une reconnaissance des ressources culturelles des personnes,
- et penser les politiques publiques comme un espace de débat, de relation et d'émancipation.

5 BALISES

POUR PENSER LES DROITS CULTURELS



1. Disponibilité

Les ressources culturelles doivent exister et être présentes : lieux, œuvres, langues, récits, pratiques, espaces publics, mémoires... Cela concerne autant les bibliothèques et les musées que les savoirs locaux, les traditions, les paysages ou la biodiversité.



2. Accessibilité

Il faut pouvoir accéder effectivement à ces ressources : sur le plan économique, géographique, physique, sensoriel, linguistique, ou encore informationnel. Cela suppose de lever les obstacles de discrimination, d'isolement ou d'invisibilisation.



3. Acceptabilité

Les politiques publiques ne peuvent pas être seulement bien intentionnées. Elles doivent être acceptables pour les personnes concernées, en étant élaborées avec elles. Cela suppose de créer des espaces non pas seulement de participation, mais de délibération sincères, respectueux et transparents.



4. Adaptabilité

Les politiques, projets et institutions doivent être capables de s'ajuster aux vécus, aux appartenances, aux valeurs et aux besoins de chaque situation. Il ne s'agit pas d'uniformiser, mais de reconnaître la diversité culturelle des manières de vivre, d'apprendre, de créer et de se relier.



5. Adéquation

Les démarches doivent faire sens dans leur contexte. Elles doivent être cohérentes avec les identités, les langages et les aspirations des personnes, en particulier celles dont les cultures ont été longtemps ignorées, méprisées ou marginalisées.

Pourquoi des balises plutôt que des outils clés en main ?

Dans la plupart des institutions culturelles, les actions de médiation cherchent à attirer des personnes « éloignées » de l'offre artistique. Mais elles s'appuient encore trop souvent sur une logique descendante : on rend l'offre disponible, on la rend "accessible", et on espère que cela suffise.

Or ces démarches oublient trois balises essentielles :

- l'acceptabilité, qui questionne les critères mêmes de ce qui est jugé légitime,
- l'adaptabilité, qui impose de remettre en question les formats dominants,
- l'adéquation, qui suppose d'écouter les personnes concernées.

C'est ce manque de vigilance qui explique en partie l'échec de la « démocratisation culturelle » depuis les années 60 : on cherche à renouveler les fréquentations sans interroger les manières dont les institutions produisent leurs propres normes de reconnaissance. Trop souvent, les relations sont pensées en termes de publics à capter, plutôt que de personnes à rencontrer.

Droits culturels et liberté

Il est essentiel de rappeler que les droits culturels ne sont pas un catalogue d'intentions, mais l'affirmation d'un principe politique universel : chaque personne a le droit d'exister dans la relation, de négocier ce qui compte pour elle, sans devoir se soumettre à la loi du plus fort.

Dans un contexte où le mot « liberté » est de plus en plus instrumentalisé, les droits culturels n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans l'unité indivisible des droits humains fondamentaux. L'État de droit ne peut pas être à géométrie variable : garantir à chacun·e une place équitable dans les processus de délibération et de reconnaissance est un devoir politique, pas une faveur. C'est à cette condition seulement que la démocratie reste vivante.

TROUVER SES TIERS-MOTS



“Publics” Vs “Personnes”

Le mot « publics » tend à définir les gens par leur lien à une offre, une scène, un service. Il place l'institution au centre, et suppose une posture de réception. Parler de « personnes » remet la relation au cœur.



“Accès à la culture” Vs “Émancipation”

L'accès à la culture présume une offre existante au sein de laquelle il faudrait faire entrer les personnes. L'émancipation change de logique : elle part des personnes elles-mêmes, de leurs langages, de leurs récits, pour renforcer leur pouvoir d'agir et de transmettre.



“Excellence” Vs “Reconnaissance”

L'excellence valorise ce qui répond à des critères établis, souvent par des expert-es. La reconnaissance, elle, valorise ce qui fait sens pour les personnes elles-mêmes. Elle ne hiérarchise pas mais cherche à relier les vécus et les aspirations.



“Participation” Vs “Délibération”

Participer, c'est être là, parfois répondre à une invitation. Délibérer, c'est pouvoir peser, discuter, proposer, remettre en question. Cela engage la parole et le pouvoir.



“Consensus” Vs “Réduction des écarts”

Le consensus cherche une position commune. La réduction des écarts vise la dignité partagée, même dans le désaccord.

A chacune de choisir quels mots utiliser en fonction de ses réalités et des contextes qui nous contraignent toutes et tous. L'essentiel est de commencer à se questionner !

Pourquoi chercher ses tiers-mots ?

Les mots que nous utilisons ne sont jamais neutres. Ils construisent une certaine vision des relations, des priorités, des finalités. C'est pourquoi, au Laboratoire, nous parlons de « tiers-mots » : ces mots qui viennent troubler les habitudes de langage, révéler nos propres biais, ouvrir des espaces pour se retrouver derrière les conventions.

Beaucoup de politiques culturelles, éducatives ou sociales ont été construites sur des vocabulaires techniques ou institutionnels. Ces vocabulaires peuvent, sans qu'on s'en rende toujours compte :

- réduire les personnes à une fonction (publics, bénéficiaires, usagers...) ;
- naturaliser des objectifs sans débat sur leur pertinence (fréquentation, impact, excellence...) ;
- masquer des rapports de pouvoir sous des mots consensuels (participation, inclusion, territoire...).

Les mots influencent ce que l'on considère comme « réussi », ce que l'on évalue, ce que l'on oublie. Les interroger, c'est interroger le sens de ce que l'on fait.

Prenez un instant pour réfléchir aux expressions que vous employez régulièrement dans votre secteur professionnel, dans votre association ou votre entourage.

- Y en a-t-il qui réifient les personnes, qui les réduisent à des fonctions, des flux, des données ?
- Certains mots valorisent-ils le résultat au détriment de la relation humaine ?
- D'autres cachent-ils les inégalités derrière des formules apparemment neutres ?
- Quels mots pourraient être remplacés, déplacés, pour mieux faire place à la dignité, à la diversité, à l'émancipation ?

Trouver ses tiers-mots, c'est transformer sa posture sans changer de métier. C'est ouvrir un espace de vigilance sur ce que nos mots fabriquent dans la relation.

Pour approfondir

Edouard Glissant, *Philosophie de la Relation*, 2009

George Steiner, *Dans le château de Barbe-Bleue*, 1971

Mireille Delmas-Marty, *Résister, responsabiliser, anticiper*, 2021

Axel Honneth, *La reconnaissance. Une histoire européenne*, 2020

Amartya Sen, *L'idée de justice*, 2010

Jean-Michel Lucas, *Les droits culturels : Enjeux, débats, expérimentations*, 2017

ANTI-QUESTIONNAIRE

Comment appliquer ces valeurs dans lesquelles je me retrouve ? Pourquoi le Laboratoire ne propose-t-il pas de “guide de bonnes pratiques” ?

Parce que les “bonnes pratiques” sont celles que nous construisons avec les personnes qui nous entourent et avec lesquelles nous sommes liés – pas avec des expert·es de la théorie des droits humains !

Quelques questions à se poser toutefois qui peuvent lancer de nouvelles idées avec vos collègues et les personnes qui vous entourent :

1. Puis-je prendre le temps d’un regard critique sur mes pratiques et mes objectifs ?

Avant d’agir pour ou avec les autres, il est nécessaire de s’interroger sur ses propres cadres de pensée, ses habitudes de langage, ses rapports aux normes culturelles. Cela suppose du recul, de la sincérité, et un environnement de travail qui le permet et l’encourage : suis-je à l’aise avec les critères de légitimité que je reproduis ? Quels récits j’autorise – ou j’empêche – sans même m’en rendre compte ?

2. Suis-je prêt·e à soutenir des espaces relationnels plutôt que multiplier les actions ?

Les actions ponctuelles passent. Les espaces durables permettent la confiance, la réciprocité, la transformation. Soutenir des lieux, des temps, des alliances où les personnes peuvent exprimer ce qui compte pour elles est souvent plus puissant que de multiplier les dispositifs. C’est la relation qui émancipe, pas l’événement.

3. Puis-je expérimenter des relations hors des cadres habituels ?

Les cadres institutionnels sont souvent contraints, mais en les contournant un peu, en créant des interstices, des rencontres sans objectif défini, on peut ouvrir des espaces de liberté. Oser l’informel, le non programmé, c’est souvent un moyen de faire place à la complexité humaine.

4. Puis-je interroger ma propre gouvernance sur la manière dont le pouvoir est partagé ?

Mettre les droits culturels au travail, c’est aussi interroger la manière dont on décide, on nomme, on partage le pouvoir. Qui participe vraiment à la définition des projets ? Qui peut contester ou transformer les orientations prises ? Penser la gouvernance, c’est penser la relation aux autres comme une cohabitation, pas une délégation.

5. Suis-je capable de raconter ce qui ne se mesure pas ?

Les effets les plus précieux ne se comptent pas : une rencontre, une écoute, un moment de reconnaissance. Plutôt que de les faire entrer dans des grilles d’évaluation, il s’agit d’apprendre à les raconter, à leur donner une place dans les récits collectifs. Témoigner, transmettre, mettre en mots les traces sensibles : c’est aussi une manière de rendre compte – autrement.